

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2021 : SB24

Note de service

Date : Le 22 octobre 2021

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeurs : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail
et au financement

Objet : **Prévisions budgétaires révisées 2021-2022 (conseils scolaires
de district)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires révisées de 2021-2022 ainsi que les guides et directives connexes sont maintenant accessibles en cliquant sur le [lien des prévisions budgétaires révisées](#) dans la section « Rapport au Ministère » du site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

EXIGENCES EN MATIÈRE DE BUDGET ÉQUILIBRÉ

Tel qu'indiqué dans la note de service 2021:B07, les conseils scolaires sont autorisés à enregistrer un déficit en cours d'exercice d'un montant maximal correspondant à un pour cent de leurs recettes de fonctionnement ou à l'excédent accumulé de l'année scolaire précédente dans les prévisions budgétaires, celui de ces deux montants qui est le plus bas.

Pour le moment, les conseils scolaires devraient continuer à préparer leurs prévisions budgétaires révisées en fonction de cette directive, en attendant la confirmation du Ministère plus tard cet automne reposant sur la distribution des vaccins dans la province et les conseils de santé publique. Si un conseil scolaire prévoit un déficit en cours d'exercice supérieur à un pour cent de son allocation de fonctionnement, l'approbation du ministre sera exigée. Comme toujours, il est recommandé de présenter une demande d'approbation de déficit en cours d'exercice, le cas échéant, le plus tôt possible.

SUIVI DES FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS ESSENTIELS (FEE) ACHETÉS PAR LA PROVINCE, Y COMPRIS L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET LES TROUSSES DE TESTS ANTIGÉNIQUES RAPIDES

Les conseils scolaires devraient effectuer un suivi relatif à la quantité de FFE, y compris les EPI et les trousse de tests antigéniques rapides, achetée de façon centralisée par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) au cours de l'année scolaire 2021-2022, compte tenu des exigences en matière de rapports figurant dans les états financiers de 2021-2022. Nous conseillons aux conseils scolaires de :

1. conserver tous les bordereaux d'emballage des produits reçus
2. vérifier la quantité figurant sur les bordereaux d'emballage par rapport à la quantité réelle reçue et d'enregistrer tout écart. La quantité totale figurant sur les bordereaux d'emballage, ajustée en fonction des écarts, sera utilisée comme quantité reçue
3. conserver les dossiers de toutes les commandes passées au MSGSC

PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Veuillez soumettre vos prévisions budgétaires révisées de 2021-2022 par le biais du SIFE avant le 15 décembre 2021.

De plus, veuillez envoyer par voie électronique, d'ici le 15 décembre 2021, une copie des documents suivants, sous forme d'annexes, à l'adresse revest@ontario.ca :

Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en PDF)
<ul style="list-style-type: none">• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation (signé par le directeur ou la directrice de l'éducation)• Rapport de conformité• Tableaux 9, 10 et 10ADJ• Section 1A

Le nom du fichier doit être conforme à la convention des noms de fichiers qui se trouve sur le site Web de la DARF, et les conseils scolaires sont priés d'inscrire comme objet « Pièces justificatives des prévisions budgétaires révisées de 2021-2022 – CSD## ».

Dépôts tardifs

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus afin que les rapports intermédiaires du budget provincial puissent être produits et que le Ministère puisse appliquer les amendes en matière de flux de trésorerie pour les prévisions budgétaires révisées qui ne sont pas reçues dans le SIFE d'ici à la date limite. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

COORDONNÉES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Aide à la navigation dans le SIFE et pour son utilisation	Stevan Garic	437 221-9722	Stevan.Garic@ontario.ca
	Alex Zhang	437 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca
	Hao Qin	437 221-9814	Hao.Qin@ontario.ca
	Andre Mercier	437 221-9829	Andre.Mercier@ontario.ca
	Patrick Pelletier	437 221-9523	Patrick.Pelletier@ontario.ca
Aide sur l'ouverture d'une session dans le SIFE	S.O.	S.O.	efis.support@ontario.ca
Dossier sur le SIFE/autres questions	Les renseignements sur les analystes financiers du Ministère se trouvent sur le site Web de la DARF à la rubrique « Pour nous joindre »		

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux
relations de travail et au financement

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation